



Direction du CCAS - Gestion budgétaire - CCAS

## **DELIBERATION N° 2026.06.19**

### **du Conseil d'Administration du 23 juin 2026**

#### **Compte de gestion** **Budget annexe EOLE** **Exercice budgétaire 2025**

Date de la convocation : 15 juin 2026

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Marie-Agnès AMABILE

**La Vice Présidente** : Mme Marie-Pascale BONNEFONT

#### **Sont présents :**

Mme Isabelle KIRSCH, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Alain BERNIER.

#### **Absents excusés:**

M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Geoffrey LANDRAIN.  
M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M22 – EPRD

**Vu** la délibération n°2025.03.16 du 27 mars 2025 relative à l'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) de l'exercice 2025,

**Vu** la délibération n°2025.06.23 du 5 juin 2025 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe EOLE,

**Vu** la délibération n°2025.10.31 du 7 octobre 2025 relative à la décision modificative n°2 du budget annexe EOLE,

#### **Madame la Vice-Présidente expose :**

Le compte de gestion est établi par la Comptable assignataire de la ville de Versailles, qui est chargée d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le président du CCAS. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ses éléments doivent concorder avec l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD).

Il est constaté que les résultats de l'exercice 2025 figurant dans le compte de gestion produit \* sont conformes à ceux de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025.

Après avoir pris connaissance de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) de l'exercice 2025 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion du budget du FOYER EOLE présenté par la Comptable assignataire ayant exercé au cours de l'année 2025, Madame Nathalie Maniette, accompagnés de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de dépenses et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

**L'exposé de Madame la Vice-Présidente entendu,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

1) de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4) de déclarer que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du FOYER EOLE dressé pour l'exercice 2025 par la Comptable assignataire ayant exercé au cours de la gestion 2025, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

\*Document disponible au service des instances

\*\*\*\*\*

Madame la Vice-Présidente soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 13 voix